



ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE DU MINISTERE

Suite aux nouvelles règlementations sur le certificat médical pour la saison 2018 mises en place par la FFT, **nous ne pourrons pas valider vos licences sans avoir en notre possession votre certificat médical 2017** (s'il est daté de moins de 1 an au jour de du renouvellement de la licence) **et votre attestation de réponse par la négative** à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT ; ou le cas échéant, votre certificat médical 2018.

Vous devez donc remettre cette attestation si :

- Vous étiez licencié(e) en 2017 ou 2018
- Vous aviez remis votre certificat médical pour la pratique du tennis en compétition en 2017 ou 2018

Si vous ne vérifiez pas ces 2 critères, vous devez fournir un certificat médical obligatoire.

Je soussigné(e), M/Mme¹ (Prénom NOM).....,

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé **QS-SPORT Cerfa N°15699*01** et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (ce questionnaire est à conserver avec votre attestation de licence et une copie du certificat médical ; il peut vous être demandé lors des compétitions).

Date : ___/___/___ et signature du/de la licencié(e) :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e), M/Mme¹ (Prénom NOM).....,

En ma qualité de représentant(e) légal(e) de (Prénom NOM).....,

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé **QS-SPORT Cerfa N°15699*01** et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (ce questionnaire est à conserver avec votre attestation de licence et une copie du certificat médical ; il peut vous être demandé lors des compétitions).

Date : ___/___/___ et signature du/de la représentant(e) légal(e) :

¹ Rayer la mention inutile